

COMPTE RENDU

Mairie d'Orly-sur-Morin



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2016

ETAIENT PRESENTS : MM. F.DELOROZOY – R.LAURENT – R.TESTA – Mme S.DHOOSCHE – M L.LEGROS – Mme C.SAUVAGE – M X.DEQUIEDT – Mme S.HELLER – M Y.BONNET – G.DELOROZOY – J-M. HURAND – Mme C. DA SYLVA

ABSENTS EXCUSES + POUVOIRS : Mme J.SOLIVEAU – M B.FLAMANT (P. à Y.BONNET)

ABSENTS : Mme M.BOYEAU

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2016.

Le compte rendu de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2016-3-1 AVIS DE PROJET PERIMETRE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES CŒUR DE BRIE ET BRIE DES MORIN.

Monsieur le maire explique que la communauté de communes de la brie des Morin et la communauté de communes cœur de brie vont fusionner, le préfet de seine et marne ayant déjà rendu son accord favorable. Il est demandé aux communes de rendre un avis sur ce sujet.

Avec 5 contre, DEQUIET Xavier, BONNET Yves (Pouvoir de Benjamin FLAMANT) TESTA Romuald, DELOROZOY Gilles, 1 abstention, et 7 pour, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité émet un avis favorable au projet de périmètre de la fusion des communautés de communes « cœur de la Brie » et « brie des Morin ».

DELIBERATION N°2016-3-2 : CREATION D'UN POSTE A 9H CONCOMMITANTE.

En séance du 29 avril 2016, le conseil donnait un avis favorable pour la modification d'un contrat de travail qui passait de 8h à 9h. Pour établir la modification du contrat de travail, la commune a dû passer le dossier en comité technique du centre de gestion de Seine et Marne. L'avis étant revenu favorable le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification du Contrat de Travail.

DELIBERATION N°2016-3-3 INDEMNITES KILOMETRIQUES ET REPAS POUR LES DEPLACEMENTS EN FORMATION DES AGENTS.

Monsieur le Maire propose d'indemniser les frais kilométriques des agents, lorsque ces derniers partent en formation selon le barème en vigueur. Monsieur le Maire propose également d'indemniser les repas pour un montant de 15€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'indemniser les frais kilométriques et de repas comme indiqué ci-dessus.

TRAVAUX PLATEFORME DE RETOURNEMENT.

Au mois de Janvier le service des ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Brie des Morin nous faisait part d'un problème au niveau des rues suivantes : rue Franche, rue du Moulin du Pont, rue du Presbytère et la Cour du Saut à Pieds. Il a été convenu de mettre en place des plateformes de retournement sur les rues du Moulin des Brûs et rue Franche. La communauté de communes prenant en charge la totalité des travaux, le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur les devis proposés.

DELIBERATION 2016-3-4 : TRAVAUX RUE DU CHÊNE MADAME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de voirie rue du Chêne Madame. Il explique que la Communauté de Communes de la Brie des Morin a établi un Marché Négocié de travaux de réfection et d'entretien de voirie avec la société WIAME. Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 35 348.40€ TTC, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, le devis n°16BM016 de la société WIAME pour un montant de 29 457€ HT avec une TVA à 20 % soit 35 348,40€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.

DELIBERATION 2016-3-5 : TRAVAUX RUE DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de voirie rue de la Poste. Conformément au Marché Négocié établi avec la société WIAME. Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 12 290.40€ TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, le devis n°16BM018 de la société WIAME pour un montant de 10 242€ HT avec une TVA à 20 % soit 12 290.40€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.

DELIBERATION 2016-3-6 : TRAVAUX ROUTE DE BASSEVELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de voirie route de Bassevelle. Conformément au Marché Négocié établi avec la société WIAME. Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 32 160€ TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, le devis de la société WIAME pour un montant de 32 160€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux..

DELIBERATION 2016-3-7 : SOLDE 2015 COTISATION SIVOM

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le versement au SIVOM du petit Morin du solde de cotisation 2015 pour un montant de 1999.40€. Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le versement de cette somme.

DELIBERATION 2016-3-8 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDESM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien d'éclairage public communal:

- ° L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- ° Au point Lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : Lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- ° Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- ° A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes de commande dans les armoires avec un relevé de consommations.
- ° La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- ° L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

Demande au SDESM de prendre directement sa charge le financement des dites prestations.

Dit que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM.

Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention financière.

DELIBERATION 2016-3-9 : PROPOSITION COMMERCIALE DE SOCOTEC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition commerciale de la société SOCOTEC pour la vérification des équipements sportifs d'un montant de 264 € TTC sur une période de 12 mois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition commerciale de SOCOTEC pour un montant de 264€ TTC, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la proposition.

DELIBERATION 2016-3-10 : RENOUELEMENT CONVENTION GAZ ENGIE.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture du gaz pour la Mairie avec ENGIE arrivera à échéance le 08 Août 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de fourniture de gaz avec ENGIE pour la Mairie pour une durée de 3 ans du 1er septembre 2016 au 31 août 2019. Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION 2016-3-11 : DEVIS CITERNE INCENDIE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis suivants :

- ° Devis de la société BEISER pour un montant de 24 204.00€ TTC pour l'achat et l'installation de la citerne incendie.
- ° Devis de la société MARIE 77 pour un montant de 9 134.40€ TTC pour le terrassement
- ° Devis de la société MARIE 77 pour un montant de 5 587.20€ TTC pour la clôture du terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, le devis n°DE1605637 de la société BEISER pour un montant de 20 170 HT avec un TVA à 20% soit 24 204€ TTC,

ACCEPTE le devis n°DEVT2016/07-01 de la société MARIE77 pour un montant de 7 612€ HT avec une TVA à 20% soit 9 134.40€ TTC.

ACCEPTE le devis n°DEVC2016/07-02 de la société MARIE 77 pour un montant de 4 656€ HT avec une TVA à 20% soit 587.20€ TTC
Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux.

DELIBERATION 2016-3-12 : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCBM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la modification statutaire et notamment le paragraphe compétence obligatoire comme suit :

- Action sociale communautaire - Petite Enfance

° La création et la gestion d'un lieu d'Accueil Enfants Parents.

DELIBERATION 2016-3-13 : BON D'ACHAT POUR LES DIPLOMES D'ORLY-SUR-MORIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les diplômés d'Orly-sur-Morin en leur offrant un bon d'achat de 50€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'offrir au diplômé d'Orly-sur-Morin un bon d'achat de 50€.

DELIBERATION 2016-3-14 DECISION MODIFICATIVE et 2016-3-15 DECISION MODIFICATIVE

Création de l'opération 160 : achat de drapeaux pour la somme de 200€.
Retrait de 200 euros de l'opération 149 au profit de l'opération 160

Création de l'opération 161 : réfection rue de la poste pour la somme de 14000€.
Retrait de 14000€ de l'opération 158 au profit de l'opération 161

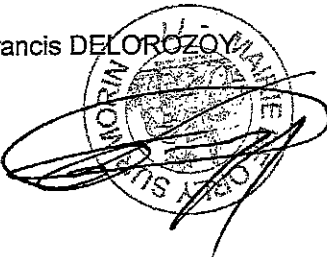
QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal évoque le problème de courrier et de livraison Hameau du Moulin du Pont, il est envisagé de procéder à une attribution d'un nom de rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire

Francis DELOROZOY

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Orly-sur-Morin. The text 'ORLY-SUR-MORIN' is visible around the perimeter of the stamp. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Francis DELOROZOY'.